



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 9 Numéro 1 Mars 2017

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024
Courriel : info@lacadesaigles.ca

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, cher citoyens,

J'espère que vous avez passé un bel hiver malgré les sautes d'humeur de Dame météo. L'hiver fut difficile et pour nous au Bas-Saint-Laurent il ne se terminera pas le 21 mars, mais quelques semaines plus tard.

À ce jour l'entretien de nos routes nous a coûté un 17 % de plus que l'année dernière : temps de travail, abrasif, essence et entretien de la machinerie. Oui, ce fut un hiver difficile pour les municipalités, tout comme pour les acériculteurs et tout comme pour M. Doris Dubé qui a entretenu avec brio la glace de notre patinoire. Espérons que le printemps sera à notre avantage à tous et aussi plus clément.

Le 20 mars, Mme Yolaine Fournier de notre firme comptable viendra nous présenter les états financiers de la municipalité pour l'année dernière. Nous ne croyons pas avoir de surprises majeures. Vous serez, comme toujours, informé de la santé financière de votre municipalité.

La réfection du pavillon du Lac devrait se faire ce printemps, ou au début de l'été; nous devrions aller en soumission à la fin mars. L'ensemble des coûts est subventionné à 50 % par le gouvernement fédéral. M. Pierre Bossé a été nommé par le conseil municipal, superviseur des travaux ; M. Bossé agit à titre de bénévole, un gros merci.

Dans le mot sur le développement, je parle de la réalité démographique que nous subissons en région, du moins dans l'est du Québec en général et à Lac-des-Aigles en particulier. Face à cette réalité, la municipalité et notre collectivité doivent évaluer jusqu'à quelle hauteur nous voulons, ou nous pouvons injecter temps et argent afin de conserver nos services. Je ne veux pas être alarmiste, mais dans moins de 10 ans, notre école du village sera en danger. Nous devons agir maintenant, créer des incitatifs pour favoriser la construction de nouvelles maisons, pour favoriser l'achat de maisons existantes par de jeunes familles. Plusieurs municipalités du Québec offrent des programmes de congé de taxe ou d'autres incitatifs. Il y a de la concurrence en ce domaine. Nous nous devons de savoir jusqu'où nous voulons investir, jusqu'où nous pouvons nous rendre. Nous devons connaître notre capacité de payer afin de retenir ou d'attirer de nouvelles jeunes familles.

À ce titre, le nouveau comité de développement et le conseil municipal vont élaborer et adopter une politique familiale.

La municipalité, en prenant en charge le centre des loisirs, va dans la bonne direction. De plus, nous avons offert gratuitement ce service ; c'est un début, petit, mais concret. En passant, nous remercions sincèrement les propriétaires du restaurant Chez Lelou, Lucie et André et leur personnel pour la gestion impeccable et l'animation du centre des loisirs cet hiver, propreté, dynamisme et accueil chaleureux.

Nous avons engagé une nouvelle inspectrice municipale en la personne de Mme Olga Rahari qui a débuté vendredi dernier le 10 mars. Celle-ci sera au bureau tous les vendredis, comme c'était le cas auparavant avec les 2 autres inspecteurs.

Je vous souhaite un beau et plaisant printemps 2017 qui saura satisfaire nos valeureux acériculteurs.

Claude Breault, maire



Prochaines parutions du Bulletin :

- Printemps 2017
- Été 2017
- Automne 2017
- Hiver 2017

Date limite de remise des articles :

- 12 mars 2017
- 12 juin 2017
- 9 septembre 2017
- 11 décembre 2017

Table des matières

Mot du maire	1
Informations municipales. 2-11	
Info-Biblio	12-13
Développement	14
La vie scolaire	14
Élections	15
Informations scolaires	16
Corporation développement du lac	16-17
Association de l'ensemencement.	18
Salon de l'emploi	18
20 ^e anniversaire – Cuisines collectives	19
Soupe – Relais pour la vie	20
Urbanisme	21
Taxes, bacs, chiens.	21
Parc Natur'Ailes	21
Centre intégré	22
Événements à venir	22
Horaire,	23
Conseil municipal	24
Employés municipaux	24

ENCARTS :

**Bottin téléphonique, une
Gracieuseté d'Excavation
Jean-Guy Roy et Projet Jardin
communautaire**

INFORMATIONS MUNICIPALES

Résolution 06-17 COMPTES INCOMPRESSIBLES

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les comptes ci-après décrits lors de la réception des factures et ce, en autant qu'il y ait pour cette fin des crédits suffisants et qu'une telle autorisation ne peut être accordée si elle engage le crédit de la municipalité pour une période s'étendant au-delà de l'exercice en cours (2017) soit par chèque, par dépôt direct ou par prélèvement. Comptes incompressibles payables : Rémunérations, allocations de dépenses, cotisations employeur, frais de postes, téléphone, électricité, assurances, immatriculations, contrats de conciergerie, Quote-part ordures et recyclage de la RIDT, versement au Fondation par retrait direct (Réso 262-16), achats divers inférieur à 100 \$ (café, biscuits,...), traitement et achats Visa, adhésion camping Québec, intérêts, frais de banque et remboursement en capital.

Résolution 07-17 VERSEMENT OMH

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie le versement à l'OMH pour 2017 de 2 360 \$.

Résolution 08-17 LISTE DES POMPIERS – 2017

	Nom	Prénom	Fonction	Téléphone maison	Cellulaire / paget
1	Lavoie	Francis	Directeur du Service incendie (Chef pompier)	418 779-2119	581-246-4550 418-868-6265
2	Leblanc-Breault	Jonathan	Capitaine (pompier)	418 779-2830	418 509-8223 418 499-1030
3	Rioux	Éric	Lieutenant (pompier)	418-779-2341 418 779-2010	
4	Beaulieu	Yves	Pompier	418 779-3112	
5	Bourgoin	Damien	Pompier	418 779-2931	
6	Caron	Luc	Pompier	418-779-2658	418 551-1735
7	Caron	Yves	Pompier	418 779-2172	
8	Denoncourt	Marc	Pompier	581-246-2474	
9	Leblanc-Breault	Étienne	Pompier	418 779-3078	
10	Malenfant	Manon	Pompier	418 779-2059	
11	Manseau	Pierre	Pompier	418 779-2860	
12	Marquis (Durand)	Maxime	Pompier	418 779-2704	418 551-1746
13	Morin	Gabriel	Pompier	418 779-2609	
14	Nilson	Matthew	Pompier	581 600-8141	
15	Rioux	Jean-Philippe	Pompier	418 779-2664	
16	Rodrigue	André-Bruno	Pompier	418 779-2214	
17	Sirois	Josée	Pomprière	418 779-3126	

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles officialise cette liste des pompiers pour l'année 2017. Cette liste comprend 17 pompiers.

Résolution 09-17 CRSBP - COTISATION ANNUELLE – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie au CRSBP la cotisation annuelle pour 2017. Soit 528 habitants \times 4,47 \$ = 2 360,16\$ + taxes pour un total de cotisation annuelle de 2 713,60 \$. Et pour le logiciel Symphony 528 habitants \times 0,42 \$ = 221,76 \$ + taxes = 254,97 \$, pour un grand total de 2 968,59\$.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 10-17 QUOTE-PART ANNÉE 2017 – MRC TÉMISCOUATA

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de payer à la MRC de Témiscouata les quotes-parts ci-après décrites pour l'année 2017

	En 2017	En 2016	En 2015
Quote-part fonctionnement MRC	5 067,95	5 983,68	6 088,23
Quote-part aménagement et urbanisme	918,98	921,34	933,71
Quote-part développement économique	2 741,46	2 757,99	2 844,32
Quote-part Pacte rural	0	4 534,26	4 534,26
Quote-part Petit Témis	177,03	174,10	175,23
Quote-part Sentier Monk	10,54	10,60	0
Quote-part Sentier national	95,80	95,52	98,73
Quote-part Fondation de la santé du Témiscouata	65,84	67,90	
Fondation de la santé	65,44	65,84	67,90
Certains services	1 111,90	0	0
Gestion et exploitation Inforoute	1 827,04	1 792,06	1 914,39
GO Matrice	51,51	45,64	45,22
Culture	523,55	526,71	543,19
Sécurité incendie	1 623,00	1 580,12	1 629,58
Radio incendie	465,65	470,93	224,07
Développement rural	4 534,26	4 534,26	4 534,26
Préfecture – Élections	575,90	579,38	597,51
Préfecture – Rémunération	523,55	526,71	543,19
Règlement d'urbanisme	720,49	720,95	747,89
Installation septique	440,87	440,90	440,90
Bandes riveraines	1 258,79	1 258,79	1 258,79
Gestion cours d'eau	<u>294,96</u>	<u>294,96</u>	<u>294,96</u>
Total	<u>23 028,67</u>	<u>22 780,48</u>	<u>22 982,07</u>

Résolution 11-17 TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF ROULAMI

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie la quote-part en 2017 de 1552.32 \$ pour le Transport adapté et collectif Rouلامي (en 2016 de 1569.96 \$).

Résolution 13-17 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renomme les mêmes personnes pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-des-Aigles pour l'année 2017, soient les suivantes.

- Siège numéro 1 : MM. Michel Dubé, conseiller municipal;
 Siège numéro 2 : Roger Boutot, contribuable résident;
 Siège numéro 3 : Berthier Beaulieu, contribuable résident;
 Siège numéro 4 : Normand Beaulieu, contribuable résident;
 Siège numéro 5 : Elzéar Lepage, conseiller municipal.

Résolution 15-17 FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU

Le formulaire de l'usage de l'eau 2015 a été envoyé au MAMOT le 28 novembre 2016. Le ministère l'a approuvé le 13 décembre 2016. Bilan sommaire 2.1 – Félicitations pour votre saine gestion de ce réseau

Note concernant la vérification de notre débitmètre : Doit être vérifié annuellement,.... Prévu d'ici le 1^{er} septembre 2017.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du formulaire de l'usage de l'eau 2015 approuvé par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire après leur analyse.

Résolution 16-17 PROGRAMMATION TAXE D'ESSENCE – PLAN D'INTERVENTION,..

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approuve le Plan d'intervention tel que préparé par CIMA+ démontrant qu'aucuns travaux de Priorité 1 (Réseaux) sont nécessaires et accepte d'effectuer les interventions de Priorité 4 qui y sont proposées (avec ou sans aucun ajustement nécessaire) et que celui-ci (PI) soit envoyé au MAMOT pour approbation.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 18-17 DEMANDE DE SUBVENTION - ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande une subvention de 35 000 \$ à M. Jean D'Amour, député, dans le cadre du budget discrétionnaire relié à l'amélioration du réseau routier municipal.

Le projet priorisé en 2017 par le biais de cette subvention est la poursuite et finalisation de la réfection - amélioration et l'ajout de glissières au chemin du Nord-du-Lac.

Résolution 19-17 PROJET PAVILLON DU LAC

Pour aller en soumission, nous devons avoir un devis rédigé par un spécialiste. Des informations seront prises auprès d'architectes et du MAMOT.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'informe auprès d'architectes de leur intérêt et disponibilité à préparer un devis pour les travaux à réaliser au Pavillon du lac cet été.

Résolution 20-17 PONT PETIT 3^E RANG EST

Lettre du MTQ- Nettoyage du dessus du tablier – Pont Petit 3^e rang est. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate M. Berthier Beaulieu, contremaître pour procéder cet été aux travaux demandés d'entretien.

Résolution 21-17 ABAT-POUSSIÈRE

Pour 2016 : 634 \$/ballot livré par Sel Warwick et même prix pour 2017 pour abat-poussière en flocons.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de 15 ballots auprès de Sel Warwick à 634 \$ / ballot.

Résolution 22-17 PROJETS ÉTUDIANT

Les projets doivent être rendus avant le 20 janvier. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate la directrice générale Mme Francine Beaulieu, comme son représentant pour les projets étudiants dans le cadre du programme Emploi d'été Canada, au salaire minimum, pendant 8 semaines, pour effectuer des tâches d'entretien de pelouses, ... sous la supervision de M. Berthier Beaulieu, contremaître et un projet pour l'animation des Jeux d'été.

Résolution 23-17 JARDIN COMMUNAUTAIRE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe M. Claude Bourgoïn et la Maison des Jeunes de Cabano qu'elle est intéressée à faire partie de la première cohorte. c.c. Maison des jeunes de Lac-des-Aigles.

Résolution 24-17 FÉLICITATIONS – ASSOCIATION POUR L'ENSEMENCEMENT

Le Tournoi de pêche a eu lieu samedi le 14 janvier 2017. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite les organisateurs et bénévoles pour le succès de leur journée de Tournoi de pêche qui a connu un immense succès tout au long des nombreuses activités.

Résolution 26-17 POUR UNE FISCALITÉ COMPÉTITIVE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ AGRICOLE DU QUÉBEC

1. CONSIDÉRANT l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en termes de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

2. CONSIDÉRANT que la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;

3. CONSIDÉRANT que les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;

4. CONSIDÉRANT l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

5. CONSIDÉRANT que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

6. CONSIDÉRANT la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles »;

7. CONSIDÉRANT qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec les représentants de l'UPA que ceux du milieu municipal;

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

8. CONSIDÉRANT que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

9. CONSIDÉRANT que les estimations réalisées par l'UPA et la Coop Fédérée (ÉcoRessources) à partir d'une grande variété d'avis d'imposition foncière ont permis de constater que la réforme aurait des impacts significatifs pour un nombre important d'entreprises agricoles, notamment celles de petite taille;

10. CONSIDÉRANT que de diminuer la couverture du programme pour tous ceux qui en bénéficient n'a rien de neutre sachant que les producteurs agricoles de partout dans le monde ont accès à des taux de taxation distincts ou à d'autres accommodements en matière de fiscalité municipale;

11. CONSIDÉRANT que les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

12. CONSIDÉRANT le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA, sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;

13. CONSIDÉRANT que le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;

14. CONSIDÉRANT que le PCTFA doit être réformé autrement que par un transfert des coûts supplémentaires vers les producteurs et les municipalités;

15. CONSIDÉRANT l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

16. CONSIDÉRANT que les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande Au gouvernement du Québec

- De maintenir le **Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA)** dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
- De fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

Résolution 27-17 APPUI À LA FQM – DOSSIER DU BOIS DE SCIAGE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles écrive les lettres suggérées par la FQM au ministre fédéral des ressources naturelles l'Honorable James Gordon Carr et à la ministre fédérale du Commerce international l'Honorable Chrystia Freeland.

Le 25 novembre dernier, la Coalition américaine du bois d'œuvre a déposé une plainte devant le Département du commerce américain dans le but d'imposer des droits compensateurs et antidumping sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre sur le marché américain. Sachant que plus de 60 000 emplois directs dépendent de l'industrie forestière dans toutes les régions du Québec, cette initiative pourrait s'avérer catastrophique pour les citoyens de notre municipalité où la forêt constitue une source importante d'emplois.

Selon une évaluation du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), la combinaison de droits antidumping et compensateurs demandée par la Coalition américaine du bois d'œuvre pourrait voir les tarifs du bois d'œuvre canadien augmenter de 25 %, voire davantage, ce qui se traduirait par une facture supplémentaire de 225 ou 250 millions de dollars pour l'industrie québécoise.

Étant donné que le niveau de droits compensateurs calculé par les autorités américaines se réalise individuellement dans chaque province, les industriels québécois s'attendent à ce que le taux de notre province soit inférieur à celui des autres en raison du prix très élevé de notre fibre déterminée aux enchères.

Dans le cas contraire, les producteurs québécois subiront les impacts pour le faible prix prévalant dans d'autres juridictions, ce que nous ne souhaitons pas. Une demande de taux spécifique pour le Québec vous a déjà été

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

formulée par le gouvernement du Québec et nous espérons qu'elle sera entendue. Cette demande est vitale pour notre communauté forestière.

Le dernier litige, qui s'est terminé en 2006, a vu l'industrie accepter une entente à rabais en raison de l'essoufflement des entreprises impliquées. Afin d'éviter ce genre d'erreur dans le conflit actuel, nous soutenons donc la demande de l'industrie au gouvernement canadien de mettre en place un programme de garantie de prêts qui permettra aux usines de sciage de financer une partie de leur dépôt auprès de leurs institutions financières à des taux acceptables. Leur objectif principal étant de tenir le coup jusqu'à la fin des procédures judiciaires entamées avec le gouvernement américain.

Conséquemment, nous vous demandons d'appuyer la démarche de l'industrie et du gouvernement du Québec destinée à obtenir un taux spécifique à chaque province et la poursuite de vos efforts de soutien à l'industrie et, par le fait même, à notre communauté forestière.

Nous vous remercions pour l'attention portée à la présente. Le maire.

Résolution 32-17 APPUI ACMPA (ASSOCIATION CANADIENNE DES MAÎTRES DE POSTE ET ADJOINTS)

Reçu de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) une lettre demandant notre appui pour que Postes Canada puisse offrir le service bancaire postal aux régions rurales du Canada.

Attendu qu'il n'y a pas de recommandations pour le service bancaire postal parmi les nombreuses recommandations du rapport sur Postes Canada publié le 13 décembre 2016.

Attendu que plusieurs municipalités n'ont pas d'institutions financières.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie l'ACMPA pour offrir des services financiers aux régions rurales du Canada puisque Postes Canada peut tirer davantage de profit tout en offrant plus de services au Canadiens et Canadiennes qui en ont besoin.

Résolution 40-17 RENOUVELLEMENT BAIL NON EXCLUSIF (BNE)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son Bail non exclusif pour une autre année (BNE 34989) soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 et en acquitte les frais de 285.60 \$ (270.30 \$ en 2016 et 255 \$ en 2015) à la MRC de Témiscouata.

Qu'elle mandate et autorise M. Berthier Beaulieu, contremaître à signer la Section 3 – Déclaration du responsable, certifiant avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la Loi sur les mines et attestant de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.

Résolution 41-17 PROJET PAVILLON

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de l'architecte M. Fabien Nadeau pour des honoraires de 4200 \$ avant taxes pour la réalisation de plans et devis pour les travaux de réparation du Pavillon du lac en ajoutant les items suivants :

- 1. Choix d'une tuile de plafond et inclure la note du changement de celle-ci*
- 2. Inclure note pour la peinture des murs intérieurs*
- 3. Inclure un bordereau de soumission détaillé par item*
- 4. Demande un échancier préliminaire des travaux aux soumissionnaires*

Qu'il lui soit demandé que ces plans et devis puissent être terminés pour être adoptés le 6 mars et que la municipalité puisse aller en soumission publique sur le SEAO – Système électronique d'appels d'offre. (Travaux plus de 100 000 \$) environ à 127 587 (taxes incluses).

Résolution 43-17 RÉFRIGÉRATION DE L'ÉDIFICE DE LA CAISSE

Reçu offre de renouvellement du contrat d'entretien Climatisation, Ventilation et Chauffage de Réfrigération Y. P. inc. pour l'édifice de la caisse soit 2 visites à 250 \$/ chacune + taxes. Incluant la vérification des courroies, composantes électriques, resserrage des connexions électriques, vérification de l'ampérage des compresseurs, ventilateurs, des pressions de fonctionnement du réfrigérant, de la propreté des condenseurs et le nettoyage et/ou changement des filtres.

Demande faite à Réfrigération R.C. pour 2 visites avec mêmes tâches : Chargerait 350 \$ /chacune + taxes.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à Réfrigération Y.P. de faire l'entretien de la ventilation à la Caisse qu'une seule fois cette année au coût de 250\$/ + taxes et sera réévalué plus tard car des changements sont prévus pour du nouveau matériel mais en spécifiant que leur service pourrait être requis cet automne.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 44-17 DEMANDE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Courriel de Lise Leblanc demandant le 2000 \$. Elle devrait nous écrire une demande du déboursé suite à leur demande au budget 2017 de 2000 \$. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la demande et autorise la directrice générale à émettre le chèque tel que budgétisé (# GL 02-70290-959) de 2000 \$ au Comité de la bibliothèque.

Résolution 45-17 DEMANDE DE LA FABRIQUE

Reçu lettre de demande de don de 1000 \$ de la Fabrique pour les aider dans le paiement des factures de chauffage et demande aussi pour réparation de l'asphalte (demande faite au budget 2017). Voir lettres.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fournir une aide financière non récurrente de 1000 \$ à la fabrique sur présentation de leurs états financiers. Et de demander au contremaître de voir cet été à l'état de l'asphalte et sa réfection.

Résolution 46-17 DEMANDE DE LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE HAUT PLAN VERT

Lettre de la Coopérative forestière Haut Plan Vert demandant, que pour les locations de salles qu'ils font environ 12 /année, un coût annuel de 400 \$ leur soit chargé (au lieu de 40 \$ salle du conseil et 100 \$ sous-sol) et qu'une clef leur soit remise.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la demande de la Coopérative forestière Haut Plan Vert pour un coût annuel de 400 \$ mais pour la salle du conseil seulement et qu'une clef leur soit remise, en la personne de Mme Isabelle Dionne. Le tout est conditionnel à ce que la salle ne soit pas louée par un autre client au même moment et on demande donc de toujours appeler à la municipalité avant de s'y rendre.

Résolution 47-17 REMERCIEMENTS - DÉPUTÉ

Une rencontre a eu lieu samedi le 21 janvier à 17 h à la salle du conseil avec le député M. Jean D'Amour, son attaché politique M. Dennis Pelletier. Étaient présents : Messieurs Claude Breault, Elzéar Lepage, Guildo Pelletier, André Bossé et Serge Demers. Le maire fait la lecture du compte-rendu de la rencontre qu'il a fait. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie le député M. Jean D'Amour pour cette visite et pour son implication dans différents dossiers.

Résolution 48-17 APPUI POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

Le Regroupement pour un Québec en santé nous demande d'adopter cette résolution

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles signifie son appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :

- a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
- b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois. D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Résolution 50-17 REGROUPEMENT DES O.H.

Considérant l'obligation par la loi 83 d'effectuer un regroupement des offices d'habitation;

Considérant que le nouvel O.H. doit avoir un minimum de 100 unités de logement;

Considérant qu'il y a entente au niveau des 12 O.H. du Témiscouata afin de créer 2 nouvelles entités et de conserver 2 O.H. tel que formés actuellement;

Considérant la volonté commune des municipalités de St-Juste du lac, d'Auclair, de Biencourt, de Squatec, de Lac-des-Aigles et de St-Louis du Ha! Ha! de vouloir créer une nouvelle O.H.;

Considérant la volonté de notre municipalité d'intégrer la nouvelle entité qui regroupera 106 unités de logement;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe la S.H.Q., la MRC et le futur CTC : Comité de Transition et de Concertation de son intention de participer à la création de cette nouvelle O.H. en collaboration avec les représentants des 5 autres municipalités et des O.H. actuelles.

Résolution 51-17 PAERRL – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 74 651 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Et mandate la firme Mallette pour en faire la reddition exigée.

Résolution 56-17 RENOUVELLEMENT ASSURANCES MUNICIPALES

Que la municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle ses assurances auprès de la MMQ et autorise la directrice générale à en acquitter la facture.

Résolution 58-17 PROJET PAVILLON PIC150 – RESPONSABLE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate M. Pierre Bossé, bénévole comme surveillant de chantier pour les travaux au Pavillon. Il devra tenir à jour ses heures effectuées pour la protection CNSSST.

Résolution 59-17 PROJET PAVILLON PIC150 – MONTAGE FINANCIER

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles prenne la décision de ne pas utiliser le 19 000 \$ de l'enveloppe locale de la MRC pour le projet PIC150 et finance par emprunt le montant de 64 000 \$.

Et informe DEC Canada qu'aucun montant de subvention du Programme de taxe d'essence ne sera utilisé pour ce projet.

Résolution 60-17 INSPECTEUR - INSPECTRICE

Une candidature a été retenue en la personne de Mme Olga Rahari qui débutera dans la semaine du 6 mars avec le même horaire que l'ancien inspecteur. Elle devrait être au Lac-des-Aigles, vendredi le 11 mars

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entérine le choix du comité de sélection pour le poste d'inspecteur-trice et souhaite la bienvenue à Mme Rahari.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 61-17 RENOUVÈLLEMENT ADHÉSION ASSOCIATION FORESTIÈRE - ARBRES

Mai, mois de l'arbre et des forêts.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion pour 2017 à l'Association forestière Bas-Laurentienne au coût de 65 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles commande 460 arbres auprès de l'Association forestière Bas-laurentienne pour être distribué lors d'une activité qui aura lieu samedi le mai au garage municipal à compter de 8 h.

Essences : 200 Bouleau jaune (50), 200 Érable à sucre (50), 0 Épinette de Norvège (80), 0 Mélèze laricin (80), 60 Pin blanc (60) et 0 Pin rouge (60).

Résolution 64-17 JARDINIÈRES

Aller porter les pots avant le 1^{er} avril. Jardinières à 46 \$/chacune en 2016 et même prix en 2017. Les grosses jardinières des poteaux et les petites en osier.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de 41 jardinières en 2017 (41 en 2016 et 40 en 2015) à la serre Desjardins Turcotte de Saint-Jean-de-Dieu à 46 \$/chacune. De deux (2) grosses jardinières de 24 pouces pour placer devant le 73, Principale (bureau municipal et caisse) et le 75, Principale (Édifice municipal) et les plus petites en osier pour les chalets. Ne plus les mettre sous la tonnelle étant donné que le Sentier est démantelé. De demander, de spécifier, de ne plus avoir de jaune ou blanc (ou très peu) mais des couleurs plus vivantes mauve,...

Résolution 65-17 AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles DÉCRÈTE le mois d'avril, Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Résolution 66-17 RENOUVÈLLEMENT ADHÉSION – QUÉBEC LOCATION DE CHALETS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion à Québec location de chalets pour 2017 au coût de 63.24 \$.

Résolution 67-17 ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT - CARTES

Rapport reçu en février 2017 : Vente de 170 cartes. Revenus : 10 963.20 \$ Dépenses 7 255.62 \$. Différence de 3 707.58 \$. En 2016 : 149 cartes vendues. Total des revenus de 8 900,45 \$, Dépenses 3 169.33 \$ différence 5 731,12 \$

L'Association demande le déboursé de l'aide correspondant à la vente de cartes soit 170 cartes vendues x 20 \$ = 3 400 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite les membres bénévoles de l'association de l'ensemencement pour la vente de cartes et autorise la directrice générale à émettre le chèque de 3400\$ (Budget 3000 \$ GL 02-70140-699).

Résolution 68-17 ACTION CHÔMAGE – RENOUVÈLLEMENT ADHÉSION

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion à Action chômage au coût de 50 \$.

Résolution 69-17 CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ – AGA, ADHÉSION

Lettre d'invitation à l'assemblée générale qui aura lieu Jeudi, le 16 mars 2017 à 19 h 30 à la municipalité d'Esprit-Saint au 121, Principale. Et demande de renouvellement d'adhésion au coût de 60 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion pour 2017 à Opérations dignité au montant de 60 \$ et mandate Messieurs Claude Breault, maire et Elzéar Lepage, conseiller à assister à l'A.G.A. de jeudi, 16 mars 19 h 30.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 70-17 RELAIS POUR LA VIE – SOUPE POPULAIRE - DEMANDES

Demande de la location de la salle municipale (sous-sol) sans frais. Demande l'assistance des pompiers de Lac des Aigles pour escorter des marcheurs dans les rues de Lac des Aigles Samedi, le 22 avril 2017. Demande les frais de photocopies et les frais de poste pour un envoi collectif.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de défrayer les copies ainsi que l'envoi collectif qui sera posté à la population. Elle prête aussi la salle communautaire au sous-sol mais le ménage, tables et chaise placées, planchers de l'entrée, de la salle et de la cuisine lavées, doit être faits, que tout soit remis dans l'état ou il a été pris. * De plus qu'elle autorise la sortie d'un camion incendie pour la sécurité des marcheurs lors de cette activité si des pompiers sont disponibles et intéressés.

Résolution 71-17 PUBLICITÉ - NAPPERON

Imprimerie Excell demande notre participation à une publicité sur napperon au coût de 175 \$ pour 7000 copies pour le Billard Jacklang et pour le Resto Le Lou.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adhère à cette publicité pour le Parc Natur'Ailes – Municipalité de Lac-des-Aigles au coût de 175 \$.

Résolution 72-17 DEMANDE D'APPUI MORAL – 5^E RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR LOCAL

Du 3 au 5 mai, à Pôhénégamook, 5^e rendez-vous du loisir local, lettre de demande pour notre appui m à leur demande au Fonds de développement du territoire.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie la Ville de Pôhénégamook dans sa demande au Fonds de développement du territoire pour leur 5^e rendez-vous québécois du loisir rural au Témiscouata.

Résolution 75-17 LOISIRS – PATINOIRE (ENTRETIEN)

L'employé municipal a travaillé à l'entretien du local des Loisirs et de la patinoire pendant 13 semaines pour une moyenne de 23.56 heures / semaine.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie et félicite M. Doris Dubé pour le merveilleux entretien de la patinoire et du local qu'il a effectué assidument pendant la saison hivernale 2016-2017 au centre des Loisirs de Lac-des-Aigles.

Résolution 78-17 DEMANDE – ÉVÉNEMENT À VÉLO

Mardi, le 23 mai 2017 ; Tournée des écoles 2017, activité de vélo dans notre municipalité organisée par Desjardins.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie l'activité « Tournée des écoles 2017 - Grand Défi Pierre Lavoie organisé par Desjardins et qui sera présent au Lac-des-Aigles, le 23 mai prochain et qu'elle participe à cette journée si besoin est

Résolution 80-17 PARC NATURE AILES

Reçu démission de Marie-Noëlle Leclerc effective le 16 mars prochain.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un appel d'offres pour combler le poste de gestionnaire du Parc Natur'Ailes et qu'elle reçoive les candidatures jusqu'au lundi, 20 mars à 14 h en spécifiant que le-la candidat doit absolument posséder une laveuse et une sècheuse.

Ce sujet sera traité à la réunion du 20 mars à 19 h 30.

Résolution 81-17 DEMANDE DE COMMANDITE – JOURNÉE DES FAMILLES

Lettre du Comité organisateur de la Journée des Familles au Témiscouata 2017, pour l'activité qui aura lieu à Rivière-Bleue le 27 mai prochain en collaboration avec les Maisons de la famille du Témiscouata, la Municipalité de St-Eusèbe, Cosmos, Équipe de saines habitudes de vie, le CPE Les Calinours, le CISSS et autres.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 50 \$ au nom d'Acti-Familles pour la Journée des familles 2017 A/S M. Frédéric Montplaisir pour l'organisation de la Journée des familles 2017 au Témiscouata qui aura lieu le 27 mai à Rivière-Bleue.

Résolution 82-17 LETTRE DE M. YANRICK BLIER

Reçu lettre de M. Yanrick Blier demandant de remplir le fossé à droite de sa propriété étant donné l'excès d'eau qui a provoqué l'abaissement de son garage d'environ 12 pouces.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles transmette cette lettre au Ministère des Transports,...

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Correspondance (janvier-février-mars 2017)

1. Les écoles La Source, L'Étincelle et Vallée-des-Lacs primaire et secondaire remercient chaleureusement les municipalités de Lac-des-Aigles, Biencourt et Squatec ainsi que la MRC de contribuer au financement de leur projet « Jeunesse en musique », vu sur Facebook.
2. Courriel reçu le 16 décembre de la FQM annonçant la mise sur pied de la Coopérative d'informatique municipale.
3. Bilan 2016 de la MRC de Témiscouata entre autres performance des Parcs éoliens témiscouatins, ... et engagement à verser 20 000 \$/année pour les trois prochaines années à l'organisation du Festival Le Tremplin.
4. Lettre du 16 décembre du ministère du développement durable, (MDDDELCC) nous informant que l'OBV-Organisme du bassin versant du Fleuve-St-Jean a terminé son Plan directeur de l'eau dont ils avaient la mission. Nous pouvons le consulter sur le site : www.obvfleuvestjean.com
5. La Fédération des centres d'action bénévole du Québec nous informe que le thème de la semaine de l'action bénévole sera « Bénévoles : Créatures de richesse » et se déroulera du 23 au 29 avril 2017.
6. La Société Alzheimer vous remercie pour votre contribution à la Marche pour l'Alzheimer. Les sommes recueillies serviront à offrir des services dans notre MRC.
7. La RIDT (Régie intermunicipale des déchets) nous fait part des services qu'elle offre afin de rendre plus écoresponsable nos activités et festivals. Comme prévoir des installations de collecte de matières résiduelles sur le site de l'événement permettant le recyclage, la consignation (canettes consignées) et le compostage. La RIDT peut prêter des équipements. On s'informe auprès de Mme Renée Anique Francoeur, au 1-877-789-7438 ou par courriel rafrancoeur@ridt.ca.
8. Offre de service pour formations premiers répondants, gardien averti, ... , vente de matériel de premiers soins par une entreprise implantée à la Trinité-des-Monts « Sécur-Secours » administrée par Céline Cloutier qui donne aussi des formations RCR – CSST pour Urgence-Vie.
9. Lettre de la Table de concertation des personnes âgées du Bas-Saint-Laurent (TCABSL) nous présentant leur nouveau site web www.tabledesainesbsl.org ou on retrouve le Guide des ressources pour les personnes âgées. Ils peuvent diffuser nos activités sur leur site. On peut les rejoindre à info@tabledesainesbsl.org. Documents promotionnels fournis.
10. Reçu lettre du cabinet du ministre de la Famille en réponse à l'envoi de notre résolution 274-16 sur les logements sociaux, nous informant que le gouvernement a consulté les provinces, ... et que nous pouvons consulter leur rapport sur « Ce que nous avons entendu », ...
11. Reçu le certificat de conformité de la MRC de Témiscouata sur notre règlement de zonage 140-16 modifiant le règlement numéro 123-14.
12. Lettre de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints vous remerciant pour la résolution en appui à la banque postale.
13. Courriel d'invitation reçu de monsieur Harold Lebel, député de Rimouski, à participer au Colloque Pouvoir aux régions, qui aura lieu à la Coudée du Cégep de Rimouski, samedi, le 18 mars dès 8h30 au coût de 20 \$/personne. Des conférenciers du milieu politique, universitaire et de la société civile vous entretiendront sur différentes questions telles que la gouvernance, la décentralisation, la ruralité et la souveraineté.
14. Camping Québec nous informe de l'existence d'une nouvelle offre de camping hors camping développée par l'entreprise « terroirvr.ca ». Les campeurs paient une carte de membre qui leur donne accès à des nuitées chez des producteurs du terroir québécois. Dans notre région, le Domaine Acer, la Fromagerie le Détour et la vieille gare de Rivière-du-Loup sont inscrits.
15. Courriel reçu de M. Stéphane Pinel, créateur du Chemin de Saint-Rémi nous informant le 11 février du fait que Madame Louise Bourgeois a quitté définitivement ses fonctions du Chemin de Saint-Rémi. Les activités du Chemin se poursuivront et soyez assuré de mon entière coopération professionnelle. Autre lettre du 6 mars nous informant de l'arrêt du chemin du segment Saint-Antonin à Sainte-Florence, ...
16. Le Centre d'études collégiales du Témiscouata accueillera ses premiers étudiants à l'automne 2017, dans des programmes de Sciences humaines, Techniques d'éducation spécialisée et Tremplin DEC. Initié par les cégeps de la Pocatière et de Rivière-du-Loup, ceux-ci sont heureux d'annoncer la nomination de Madame Édith Saint-Amand à titre de directrice.
17. Reçu carte de remerciement de la fabrique pour le don de 1 000 \$ qui fut très apprécié.

DATES DES VERSEMENTS DE TAXES ANNUELLES 2017 (sauf mises à jour)

1^{er} versement : 15 mars 2017

2^e versement : 15 juin

3^e versement : 13 septembre

MARS 2017 INFO BIBLIOTHÈQUE

Livres récemment achetés :

Quelques livres ont été achetés depuis la dernière parution du journal soit depuis septembre dernier:

Pour les adultes :

SUITE DES SÉRIES QUE L'ON A :		
Tome 3	Sur les berges du Lac brûlé	Michel Langlois
Tome 3	La galerie des jalousies	Marie Bernadette Dupuy
Tome 2	L'espoir des Bergeron	Michel Tremblay
NOUVELLES SÉRIES :		
Tome 1 et 2	La maîtresse d'école	Ismène Toussaint
Tome 1	La cabane à sucre des Rivard Tome 1 premières générations	Mario Hade
Tome 1	La famille du lac Tome 1 Fabi	Gilles côte
	Les fautifs	Denis Monette
Tome 1	La cabane à sucre des Rivard Tome 1 premières générations	Mario Hade
Tome 1	La famille du lac Tome 1 Fabi	Gilles côte
Tome 1	La petite maison du sixième rang	Micheline Dalpé

Pour les enfants :

SUITE DES SÉRIES QUE L'ON A :		
	Juliette à Rome	Roseline Brassat
Tome 7	Camille et cie	Sophie Laroche
Tome 4	Pénélope la parfaite	Chrissie Perry
BD :		
Tome 1	Les ptits diables	Dutto
Tome 1	Nelson	Bertschy
Tome 1	Les nombrils	Delaf & Dubuc
Tome 14	Les légendaires	Patrick Sobral
Tome 1-2	L'agent Jean	Alex A.

MARS 2017
INFO BIBLIOTHÈQUE (suite)

 Animation

MOUCHE-TOI GRAND MÉCHANT LOUP !



MARDI, LE 11 AVRIL DÈS 18 H 30

À VOTRE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Dans cette histoire, les trois petits cochons apprennent une leçon sur la propagation des microbes : le grand méchant loup est à la recherche d'un mouchoir. Quand les trois petits cochons refusent de lui en prêter un, le loup éternue si fort qu'il fait s'écrouler leurs maisons de paille et de bois. De plus, les petits cochons attrapent son rhume...

Horaire

Lundi le 17 avril la bibliothèque sera fermée.

Le comité de la bibliothèque tient à remercier chaleureusement Marie-Noëlle Leclerc qui a été bénévole à la bibliothèque nous tenons à lui souhaiter bonne chance dans ses nouveaux défis.

DÉVELOPPEMENT

Suite à la consultation publique du 15 octobre dernier, 7 personnes intéressées par le développement se sont regroupées et ont créé un nouvel organisme. La présidente de la « Corporation de développement de Lac-des-Aigles » est Mme Danielle Albert, elle est secondée par M. Serge Demers comme vice-président et trésorier, par les administrateurs/trices : Nadia Sheink, Pierre Bossé, André Bossé, Elzéar Lepage et moi-même comme secrétaire.

Nous sommes à finaliser le Plan stratégique de développement de notre municipalité ; avec l'aide de M. Claude Bourgoïn de la MRC. Dès que celui-ci sera terminé et adopté par le conseil, nous vous informerons de son contenu.

Le 13 janvier, 3 personnes de notre comité, ont rencontré le directeur du développement des affaires du Groupe Lebel en la personne de M. Gérald Baril. Ce fut une rencontre agréable et conviviale. Le Groupe Lebel espère produire des lambris intérieurs en mélèze, pin et autres résineux dans la partie neuve de l'ancienne scierie où était le planeur. Le séchoir opérationnel en place ainsi que les équipements pour la peinture existant sont un avantage dans la concrétisation de ce projet ici, qui pourrait créer quelques emplois.

Il est difficile de développer un milieu, une collectivité quand celle-ci se situe dans un ensemble qui est en décroissance démographique. L'ensemble du Bas-Saint-Laurent est en légère baisse; à l'exception des régions de Rimouski et Rivière-du-Loup. Par contre, les autres MRC sont en décroissance se situant entre 5 et 10 % sur 5 ans (2011 à 2016). Nous avons perdu 39 personnes passant de 551 à 512 résidents, une baisse de 7.1 %. Nous pouvons nous consoler en nous comparant à nos voisins qui subissent tous la même réalité comme Biencourt avec -42, Squatec -58, Esprit-Saint -38 et St-Guy passant de 91 à 54 habitants, perte de 37 personnes et baisse de 40.7 %. Mais cette triste réalité doit nous rendre conscient de cette tendance lourde et nous inciter à réfléchir et à être créatif.

Claude Breault

LA VIE SCOLAIRE

Récemment, est apparue une étude sur la qualité du parc immobilier des 72 commissions scolaires. Quelques 85 % des écoles de la province sont dans un état relativement correct, c'est-à-dire qu'elles ne nécessitent pas de travaux majeurs au cours des prochaines années. Notre petite commission scolaire, se classe dans le premier groupe avec un indice de vétusté physique compris entre 0 et 20 %, ce qui indique que l'ensemble de nos 54 bâtiments sont dans un état relativement correct. Nous sommes à des années-lumière de certaines grosses, voire très grosses commissions scolaires comme celle de Montréal où près de 90 % des bâtiments sont en mauvais ou très mauvais états.

Notre commission scolaire a su être proactive et elle a profité de toutes les opportunités pour entretenir et réparer ses bâtiments. Nous sommes dans les meilleurs dans ce domaine tout comme dans celui des résultats scolaires. Nous sommes privilégiés car nos enfants apprennent et socialisent avec d'excellents professeurs et dans des bâtiments sécuritaires et de qualité.

À titre d'exemple, dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire, sous le thème « Célébrons nos superhéros », qui se sont déroulées du 13 au 17 février, la table COSMOSS du Bas-Saint-Laurent a identifié une personne par MRC, et au Témiscouata ce fut M. Dave Dumas, enseignant depuis 15 ans à notre école secondaire Vallée-des-Lacs. M. Dumas s'implique à tous les niveaux, ne compte pas ses heures de bénévolat, c'est un passionné ! Pour Dave, c'est une question de travail d'équipe ; « Le suivi personnalisé que nous assurons est l'atout majeur de notre école ». Bravo, félicitations et merci à Dave Dumas et à l'ensemble du personnel qui permet à nos jeunes d'être heureux et de performer. Tout comme Mme Jaimie Plourde, qui a réalisé son rêve de produire son premier CD « Où elle va », avec un lancement officiel et grandiose le 18 février dernier. Cette excellente institutrice, passionnée de musique, a réussi à transmettre cette passion à ses élèves. Bravo, félicitations et merci à Mme Jaimie Plourde. C'est une chance inouïe que nos jeunes possèdent que celle de grandir dans notre milieu, c'est un avantage certain.

Claude Breault, commissaire

District # 8 Lac-des-Aigles, St-Guy, Ste-Rita, St-Cyprien, St-Clément

ÉLECTIONS MUNICIPALES

UN PEU D'INFORMATIONS DE VOTRE PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

À l'automne 2017, des élections municipales en bloc auront lieu partout au Québec. Au Lac-des-Aigles 7 sièges seront donc en élection soit celui du maire et des 6 conseillères ou conseillers. Tous les propriétaires non-résidents de Lac-des-Aigles ont reçu, avec leur compte de taxes, deux avis publics d'élections soit celui de la MRC et celui de la Municipalité accompagnés des formulaires de demandes soit le formulaire SMR-9.1 (procuration) ou SMR-9.2 (inscription) ainsi que les formulaires pour demander leur inscription sur la liste électorale des élections à la préfecture soit SP 9.1 ou SP 9.2.

Comme électeur

Conditions à remplir pour exercer son droit de vote : *Pour exercer votre droit de vote, vous devez, au moment de voter, être un électeur ou une personne habile à voter de la municipalité et être inscrite sur la liste électorale aux fins de l'élection municipale.*

Changement d'adresse ou d'identité : *Le personnel du [Centre de renseignements](#) du Directeur général des Élections (DGE) peut procéder à votre changement d'adresse ou d'identité sur la liste électorale permanente. Par mesure de protection, vous aurez à fournir des informations sur votre identité et, au besoin, nous transmettre une photocopie d'une pièce d'identité. Sur demande, vous pouvez également obtenir un avis de confirmation de votre changement d'adresse. De plus, vous pouvez aviser par Internet six ministères et organismes en une seule démarche, en utilisant le [Service québécois de changement d'adresse](http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/changement-adresse/Pages/service-quebecois-changement-adresse.aspx) au <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/changement-adresse/Pages/service-quebecois-changement-adresse.aspx>*

Si vous avez changé d'adresse, veuillez vérifier auprès du Directeur Général des Élections du Québec (DGE) pour que votre changement soit fait et que votre nom apparaisse bien sur la future liste électorale de Lac-des-Aigles.

Courriel	info@electionsquebec.qc.ca
Téléphone	418 528-0422 ou le 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)
Télécopieur	418 643-7291 ou le 1 866 225-4095 (aucuns frais au Québec)

Comment se porter candidat

Choix d'un poste : *Une personne peut poser sa candidature à un seul poste de membre du conseil d'une municipalité.*

Condition d'admission : *Pour ce faire, lors d'une élection générale, la personne doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité et résider sur ce territoire de façon continue ou non depuis au moins douze mois, le premier septembre de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, au moins douze mois à la date de la publication de l'avis d'élection.*

Formulaire à obtenir : *Quand l'avis d'élection sera donné par le président d'élection de la municipalité en septembre 2017, on pourra se procurer le formulaire de déclaration de candidature au bureau du président d'élection de la municipalité.*

Période pour déposer la candidature : *La période pendant laquelle une personne peut déposer au bureau du président d'élection sa déclaration de candidature dûment remplie, accompagnée des documents appropriés, débute le 44^e jour et se termine à 16 h 30 le 30^e jour précédant celui qui a été fixé pour le scrutin, en 2017 la période sera du 22 septembre au 6 octobre 2017 à 16 h 30. Cependant, il est préférable de vérifier les jours et les heures d'ouverture du bureau de votre président d'élection. Attendre que les avis publics soient affichés et vérifier les dates exactes.*

Pour informations : Francine Beaulieu, présidente d'élection, Municipalité de Lac-des-Aigles

Téléphone : 418-779-2300 poste 24 ou par courriel : info@lacadesaigles.ca

INFORMATION SCOLAIRE – DÉFIBRILLATEUR

Depuis décembre dernier, grâce à la Fondation des soins avancés en urgence coronarienne (ACT) et ses partenaires locaux, l'école Vallée-des-Lacs de Squatec possède maintenant un défibrillateur externe automatisé (DEA) réel et un (DEA) de formation. Le DEA réel est situé à l'entrée du gymnase du côté de la Cardiotec (terrain balle molle). L'école a bénéficié gratuitement de ces défibrillateurs par le biais du programme de la Fondation qui vise à développer la capacité des élèves à agir dans des situations d'urgence cardiaque. Durant leur passage au secondaire, les élèves auront eu la chance de bénéficier d'une formation sur l'utilisation d'un défibrillateur donné par un enseignant ressource de l'école.

LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME (anciennement loi sur le tabac)

Depuis mai 2016, la loi a été renforcée et il est maintenant interdit **EN TOUT TEMPS** de fumer sur les terrains de la Commission scolaire INCLUANT À L'INTÉRIEUR DES VÉHICULES DANS LES AIRES DE STATIONNEMENTS DES ÉCOLES AINSI QUE POUR CELUI DE LA CLINIQUE MÉDICALE (Squatec). Cette dernière étant à même l'établissement scolaire, doit respecter les mêmes règles. Rappelons que de fortes amendes sont prévues pour les fautifs ainsi que pour les établissements concernés. La direction sollicite votre bonne compréhension et collaboration pour ne pas fumer sur les terrains des écoles. MERCI!

FRANCIS BEAULIEU

Gestionnaire administratif d'établissements

École de la Vallée-des-Lacs, l'Étincelle, La Source, Ste-Marie, April, St-Cyprien, St-Clément, Ste-Rita

Tél. : (418) 854-2192 poste 3601 Téléc. : (418) 855-2967 Courriel : beaulieufr@csfl.qc.ca

Corporation Développement Communautaire du Lac

Après 33 ans La Corporation Développement Communautaire du Lac a cessé Ses activités. Nous avons donné l'immeuble ainsi que son contenu à la municipalité de Lac-des-Aigles.

Nous avons fait le partage des avoirs

1 : Fabrique de la paroisse St-Isidore de Lac-des-Aigles la somme de 4,000 \$.



2 : Société d'entraide humanitaire de Lac-des-Aigles la somme de 2,000 \$.



3 : La maison des jeunes la Piôle la somme de 2,000 \$.



4 : Comité et activités la source pour OPP Lac-des-Aigles la somme de 2,000 \$.

5 : Une commandite à l'école Vallée des Lacs pour le projet persévérance New York la somme de 200 \$.



Le reste de l'argent après paiement et publication sera remis à la fabrique de Lac-des-Aigles.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont fait partie de La Corporation de Développement Communautaire du Lac ainsi que les bénévoles qui ont bien voulu nous aider pendant ces 33 années.

Un gros Merci à tous ceux qui ont contribué à notre succès.

Le comité de la Corporation Du Développement communautaire du Lac

Président : M. Normand Beaulieu
Vice-président : M. Guildo Pelletier
Secrétaire : Mme Sonia R. Lévesque

ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT DU LAC-DES-AIGLES

17 février 2017

À la Communauté du Lac des Aigles

Le comité de l'Association de l'ensemencement du lac des aigles tient à remercier sincèrement l'ensemble de la communauté du Lac des Aigles pour sa participation au tournoi de pêche blanche qui a eu lieu le 14 janvier 2017 dans notre belle municipalité.

Ce fut un immense plaisir pour le comité de constater l'implication de toute la communauté qui s'est mobilisée afin de faire de cette activité un succès. Cette implication nous incite à vouloir nous dépasser d'année en année. Ainsi, cette année, plus de 170 cartes de membres ont été vendues et plus de 770 inscriptions ont été enregistrées le jour de l'évènement. De nombreux commanditaires se sont joints à nous pour faire de cet évènement un succès.

L'enthousiasme de la communauté, le nombre croissant de nos commanditaires et l'excellent bilan financier qui en découle nous permettent d'envisager un tournoi 2018 encore plus important, pour le grand plaisir de tous les participants.

Encore une fois, nous tenons à vous remercier de l'intérêt que vous avez signifié en regard à cette activité et nous vous disons à l'année prochaine pour cette activité qui nous tient à cœur et qui implique toute notre communauté.

Pour l'Association de l'ensemencement du lac des aigles.

Régis Bérubé, Président



Association de l'ensemencement du lac des aigles

Nous vous donnons rendez-vous au Salon de l'emploi du Témiscouata 2017 qui se tiendra le jeudi 30 mars prochain, entre 13 h et 19 h, à Témiscouata-sur-le-Lac, au gymnase de l'École secondaire de Cabano. Le Salon de l'emploi du Témiscouata permet, et ce depuis maintenant 18 ans, d'obtenir un portrait complet du marché de l'emploi du Témiscouata en faisant découvrir aux jeunes, et au moins jeunes, notre région sous les angles de l'emploi, l'entrepreneuriat et de la formation, tout en leur faisant découvrir un milieu de vie agréable et stimulant.

En plus de rencontrer des employeurs et consulter des centaines d'offres d'emploi, avec vos enfants, vous aurez l'unique chance de :

- voir une image positive et attrayante de la région (section Vivre ici),
- découvrir d'autres options professionnelles (section Entrepreneuriat),
- lever le voile sur les formations pouvant être offertes ici (section Formation),
- identifier des ressources dédiées aux étudiants et aux jeunes de la région (section Jeunesse),
- connaître différents services s'adressant aux travailleurs et aux chercheurs d'emploi (section Services).

L'an dernier, les visiteurs ont pu rencontrer une cinquantaine d'intervenants : institutions de formation, employeurs, entrepreneurs, ressources du milieu, services, etc. L'évènement affiche chaque année des centaines d'offres d'emploi (450, en moyenne) dont une section d'emplois pour étudiants. Soyez présents à ce grand rendez-vous de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneuriat. N.B. Apportez votre curriculum vitae.

Pour information : Emmanuelle Rivard, coordonnatrice Salon de l'emploi du Témiscouata

Téléphone : 418 893-5837, poste 102 (sans frais 1 877-593-5837) Courriel : emmanuelle.rivard@accesemploi.org

20^e ANNIVERSAIRE DES CUISINES COLLECTIVES DU HAUT-PAYS

et Journée nationale du Regroupement des cuisines collectives du Québec

**LE VENDREDI 31 MARS 2017 À COMPTER DE 15 H
À LA SALLE DESJARDINS
AU CENTRE DES LOISIRS D'ESPRIT-SAINT**

Vous êtes invités à participer à une **DÉGUSTATION DE TARTES AU SUCRE** cuisinées par nos membres. Vous aurez la lourde tâche de choisir la meilleure.

La dégustation débutera vers 15 h.

Nous aurons une trentaine de tartes à vendre.

Il y aura un **SERVICE DE BAR** sur place.

Plus tard, vers 17 h 30, nous partagerons un souper offert par les Cuisines collectives du Haut-Pays.

AU MENU : LASAGNE À LA VIANDE, LASAGNE VÉGÉTARIENNE, SALADE, DESSERT, THÉ, CAFÉ.

Nous comptons sur une contribution volontaire pour assumer les dépenses relatives à cette activité.

Afin de nous aider à planifier le repas, ce serait très apprécié que vous vous inscriviez au plus tard le vendredi 24 mars en laissant un message au

(418) 779-2731 ou par courriel : cui.coll@globetrotter.net

DÈS 19 H, LES MUSICIENS LOCAUX ASSURERONT L'ANIMATION DE LA SOIRÉE.

le prix d'entrée est fixé à 2 \$

Venez fêter avec nous!

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

RELAIS POUR LA VIE

Nous sommes l'équipe des fleurs du matin et nous participons à une collecte de fonds pour la Société canadienne du cancer. Nous y participons par l'entremise de l'évènement du Relais pour la Vie.

Nous vous invitons pour une septième année, à vous joindre à nous !!!

UNE SOUPE POPULAIRE ET DESSERTS **SUIVI D'UNE MARCHE AU FLAMBEAU**

SALLE MUNICIPALE DE LAC DES AIGLES
SAMEDI LE 22 AVRIL PROCHAIN À 17H00

LE COÛT EST DE 8,00\$ DU BILLET
GRATUIT POUR LES 12 ANS ET MOINS

Des billets sont en vente au Bureau du médecin. Il y en aura également à l'entrée le soir de l'activité.



Une personne viendra rendre un témoignage et expliquer le but du Relais pour la Vie. Sur place il sera possible de faire l'achat d'un flambeau pour participer à la marche au coût de 5,00\$. Il sera possible pour le même coût faire l'achat de luminaires qui seront allumés le 03 juin prochain au Relais pour la Vie à Rimouski. Vous pouvez également faire un don.

Tout l'argent recueilli lors de cette activité, sera remis à la Société Canadienne du Cancer. L'an passé notre équipe à remis plus de 6000\$ dont une bonne partie de l'argent, fut amassée lors de notre activité de la SOUPE POPULAIRE.

Prenez note qu'il n'y a plus de porte à porte dans notre village pour amasser des fonds. Merci pour votre participation et au plaisir de venir vivre cette belle activité.

Célébrer, rendre hommage, lutter

CABANES À PÊCHE

Très important : voir à retirer vos cabanes à pêche du lac avant que le lac ne dégèle.

URBANISME

Vous avez un projet de construction ou de rénovation en tête pour la saison estivale 2017, prenez de l'avance en remplissant un formulaire de demande de permis disponible au bureau municipal, ou sur demande au courriel urbanisme_squatec@hotmail.ca.

Ce formulaire vous servira d'aide-mémoire et accélérera l'étude de votre demande. N'oubliez-pas, une fois la demande de permis complète, déposée et payée, la municipalité dispose de 30 jours pour émettre une décision.

Mme Olga Rahari, inspectrice municipale de Lac-des-Aigles téléphone : 418-779-2300 poste 13

TAXES MUNICIPALES ET PAIEMENTS

Suite à la dernière mise à jour du rôle, les nouveaux numéros de lots dus à la Réforme cadastrale sont maintenant en vigueur. Les nouveaux numéros de lots portent des chiffres comme « 5 456 261 » et non plus P 24 Rg 02 Canton Biencourt.

De nombreux dossiers ont été modifiés et portent maintenant un nouveau numéro de matricule commençant par « F », veuillez modifier votre numéro de fiche dans Accès D afin que votre paiement soit mis dans la bonne.

BACS DE RECYCLAGE ET D'ORDURES

Rappel : En cette période hivernale il est demandé de ramasser ses bacs le jour même de la collecte afin de ne pas nuire aux travaux de déneigement. À noter que chaque contribuable est responsable de ses bacs en cas de bris ou de vols, les coûts de remplacement seront à la charge du contribuable.

CHIENS

Tous les chiens doivent être sous le contrôle de leur maître en tout temps (en laisse, sur leur terrain clôturé,..). On appelle le 911 lorsqu'un chien se retrouve sur notre propriété. Merci à tous les propriétaires de chiens de respecter ce règlement et de rendre ainsi notre village plus accueillant.

PARC NATURE AILES

Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet

Numéro de téléavertisseur pour location de chalets et terrains de camping : 1-418-867-0196



Pour location de chalets toutes saisons (genre suisse) et de terrains de camping. Veuillez contacter le gestionnaire au 418-779-2739 ou par PageT au 418-867-0196.

BIENVENUE CHEZ NOUS !

Présenté dans le calendrier 2017 du Comité des usagers de Témiscouata, voici le droit des usagers dont nous souhaitons faire la promotion du mois de JANVIER – FÉVRIER – MARS :

JANVIER : DROIT à l'information

L'utilisateur a le droit d'être informé :

- Sur les services et les ressources disponibles et sur les façons d'y accéder (art. 4 LSSS);
- Sur son état de santé et de bien-être (art. 8 LSSSS);
- Sur les options qui s'offrent à lui (art. 8 LSSSS);
- Sur les risques et conséquences des différentes interventions ou de son refus (art. 8 LSSSS);
- De l'existence du comité des usagers dans l'établissement (art. 211 LSSSS);
- De la procédure d'examen des plaintes lors de son admission (art. 33 par. 2 LSSSS).



FÉVRIER : DROIT à l'inviolabilité de sa personne

L'utilisateur a le droit à l'inviolabilité de sa personne et à la reconnaissance de son autonomie. (art. 1 Charte québécoise, art. 3 et 10 C.c.Q. ; art. 3 par 3 LSSSS)

On ne peut lui administrer des soins sans son consentement, sauf en cas d'urgence. (art. 9 LSSS ; art. 11 et 13 C.c.Q. exception d'urgence)

En aucun cas, l'utilisateur ne peut faire l'objet de représailles, de discrimination ou de contrainte. (art. 71 al. 9 Charte québécoise ; art. 73 LSSSS)

MARS : DROIT au consentement aux soins

- L'utilisateur a le droit de consentir aux soins qui lui sont prodigués pour tout examen, prélèvement, traitement ou pour toute autre intervention (art. 9 LSSSS, art. 11 C.c.Q.).
- Le droit au consentement inclut celui de refuser les soins (art. 9 LSSSS).
- Le consentement doit être donné de façon libre et éclairée. Ce droit a pour prérequis le droit à l'information (art. 1399 et 10 C.c.Q.).
- En cas d'inaptitude, le consentement doit être donné par un tiers autorisé (sauf en cas d'urgence) (art. 9 LSSSS; art. 11 et 15 C.c.Q.).

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS À VENIR

- | | |
|------------------------|---|
| Lundi, le 3 avril | - Réunion du conseil au 75, Principale salle du conseil |
| Samedi, le 22 avril | - Soupe populaire et Marche « Relais pour la vie » |
| Lundi, le 1er mai | - Réunion du conseil |
| Samedi, le 20 mai 2017 | - Distribution d'arbres |
| Samedi, le 20 mai | - Collecte des encombrants |
| Mardi, le 27 mai | - Tournée des Écoles - Événement cycliste Desjardins |
| Lundi, le 5 juin 2017 | - Réunion du conseil |

HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL

73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

FERMÉ :

Pâques : vendredi, le 14 avril et lundi, le 17 avril 2017

Journée des Patriotes : lundi, le 22 mai 2017

Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et info@lacdesaigles.ca

Horaire du bureau municipal : Les lundis, mardis et jeudis : de 13 h à 15 h 15 et
les Vendredis de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Le Mercredi : Fermé toute la journée

HORAIRE - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Horaire de la bibliothèque

- Lundi : de 13 h 30 à 15 h 00
- Mercredi : de 19 h 00 à 20 h 30

FERMÉ :

Pâques : lundi, le 17 avril 2017

Journée des Patriotes : lundi, le 22 mai 2017

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

Membres du conseil municipal

M. Claude Breault, maire, dossiers MRC, RALDA, Loisirs, Bibliothèque, Gestion interne et Gymkhana

M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, pro-maire, dossiers sécurité incendie et OMH

M. Jean-Guy Beaulieu, conseiller siège # 2, OMH

Mme Nicole Beaulieu, conseillère siège # 3, dossiers bibliothèque et OMH

M. Roger Dubé, conseiller siège # 4, dossiers RALDA et Maison des Jeunes

Mme Nadia Sheink, conseillère siège # 5

M. Elzéar Lepage, conseiller siège # 6, dossiers Matières résiduelles, RALDA, Comité ensemencement, OMH et Gymkhana

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale

418 779-2300 poste 24

Mme Nadia Castonguay, agente administrative service à la clientèle

418 779-2300 poste 11

M. Berthier Beaulieu, contremaître

418 779-2300 poste 15

Mme Olga Rahari, inspectrice municipale

418 779-2300 poste 13 (le vendredi)

Mme Marie-Noëlle Leclerc, gestionnaire du Parc Natur' Ailes

418 779-2739 ou 418-867-0196

M. Francis Lavoie, directeur du service incendie

418-779-2119

M. Jonathan Leblanc-Breault, capitaine pompier

418-509-8223

M. Doris Dubé, 2^e employé chemins d'hiver

M. Bruno Gendron, 3^e employé chemins d'hiver

BON PRINTEMPS À TOUTES ET À TOUS !

